



## **Appel à propositions - Lignes directrices**

### **PROJET WTD - TRAVAILLER ENSEMBLE POUR LE DEVELOPPEMENT : UN NOUVEAU DEFI POUR LES AUTORITES LOCALES ET LES RESEAUX DE LA SOCIETE CIVILE**

#### *Attribution de subventions*

### **Introduction**

Le partenariat WTD (*Working Together for Development*) vise :

- d'une part à stimuler le rôle joué conjointement par les autorités locales et les organisations de la société civile (OSC) en tant que promoteurs de la démocratie, de la justice sociale et des droits de l'Homme ;
- d'autre part à promouvoir et encourager la collaboration entre tous les types d'autorités locales et d'OSC afin de faire connaître aux institutions européennes, nationales et régionales leurs meilleures pratiques en terme de coopération au développement, en tentant ainsi d'influencer leurs politiques de développement de manière conséquente.

L'objectif du partenariat WTD est de jouer un rôle politique fort à la fois à l'échelle européenne et aux échelles nationale et régionale dans le domaine de la promotion de la collaboration entre les autorités locales et les OSC pour les actions de coopération au développement.

Travailler ensemble au niveau local ouvre de nouvelles perspectives en termes d'efficacité et offre des opportunités en matière de développement puisque cela permet, entre autres, de proposer de nouvelles approches aux décideurs politiques. La nécessité de promouvoir une bonne collaboration entre les autorités locales et les OSC dans le champ de la coopération au développement a été plusieurs fois soulignée par la Commission européenne et les principaux acteurs européens dans ce domaine.

Le projet WTD a choisi d'avoir une forte dimension locale en redistribuant une partie de ses ressources à de petites initiatives lancées par des autorités et des OSC locales.

## 1. Objectifs

Les principaux objectifs de cet Appel à propositions sont :

- sensibiliser les citoyens européens au niveau local aux enjeux liés aux activités des OSC et des autorités locales dans les pays en voie de développement, et accroître leur niveau de compétences dans ce domaine ;
- promouvoir le rôle actif des OSC et des autorités locales dans la mise en œuvre de la politique de développement de l'Union européenne (UE) et dans des domaines tels que le développement durable, la réduction de la pauvreté ou encore le renforcement des pouvoirs d'action des citoyens.

Les objectifs spécifiques de cet Appel à propositions sont :

- a. Renforcer la capacité des autorités locales et des OSC à agir en tant qu'agents du développement en partenariat avec leurs homologues dans les pays en voie de développement ;
- b. Encourager au sein de l'UE les actions de sensibilisation et une meilleure compréhension des questions liées au développement, telles que le développement durable, la réduction de la pauvreté, le renforcement des pouvoirs d'action des citoyens, etc. ;
- c. Stimuler la coopération entre les OSC et les autorités locales afin qu'elles travaillent ensemble en tant qu'agents du développement ;
- d. Faciliter la participation des OSC et des autorités locales à la définition d'une stratégie locale pour le développement global.

## 2. Candidats

L'Appel à propositions est ouvert aux:

- organisations de la société civile basées en Union européenne et opérant au niveau local ;
- autorités locales des pays de l'Union européenne.

Les organisations candidates peuvent porter le projet seules ou avec des partenaires.

## 3. Montant des subventions

Le montant de toute subvention demandée dans le cadre de cet Appel à propositions devra être situé entre un **minimum de 500 €** et un **maximum de 2000 €**

L'aide financière est basée sur le principe du **co-financement**. Le plafond de la subvention est de **50%** des coûts éligibles par action.

#### 4. Critères d'éligibilité des actions

##### Durée

La durée d'une action doit être au minimum d'une journée, au maximum de six mois.

L'action doit débuter au plus tôt le 1<sup>er</sup> novembre 2013.

Le programme de travail doit être terminé au plus tard le 30 avril 2014.

##### Domaines ou thématiques concernés

Les activités subventionnées doivent répondre aux objectifs et priorités du présent Appel à propositions et être en accord avec les objectifs du Programme « Les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement ».

Plus d'informations : [http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/dci/non\\_state\\_actors\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/dci/non_state_actors_fr.htm)

##### Lieu

Les activités doivent se dérouler au sein de l'Union européenne.

##### Types d'action

Les activités développées dans le cadre du présent Appel pourront être :

- une campagne d'information ;
- des actions de sensibilisation ;
- des échanges transnationaux ;
- des formations ;
- des activités de mise en réseau ;
- des échanges de bonnes pratiques (par exemple : visites, réunions,...) ;
- des séminaires, des ateliers de travail, des conférences thématiques,... ;
- des activités développées à l'intention des jeunes dans le domaine de la coopération au développement ;
- des chantiers et autres activités bénévoles ;
- la publication de manuels, de brochures ou de productions audiovisuelles ;
- des expositions ;
- des études ou recherches qui traitent de la question du développement depuis une perspective locale ;
- tout autre événement ou activité pertinents par rapport aux objectifs du projet WTD et du Programme « Les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement ».

Les types d'action suivants sont **inéligibles** :

- les actions destinées uniquement aux membres de l'organisation candidate (ateliers de travail, séminaires, conférences, congrès,...) ;
- les actions consistant seulement ou principalement en des bourses individuelles pour des cours ou des formations ;

- les actions dans le secteur de l'éducation formelle (à l'exception de l'enseignement primaire et professionnel), sauf dans des cas exceptionnels ;
- les conférences « isolées » : les conférences peuvent être subventionnées seulement si elles s'inscrivent dans un panel plus large d'activités mises en œuvre au cours du projet. Les activités visant à préparer la conférence et la publication des actes de la conférence ne constituent pas en elles-mêmes ce « panel plus large d'activités » ;
- les actions qui consiste seulement en une aide financière ou matérielle directe (par exemple : terrain, bâtiments, équipement ou encore véhicules), sauf dans des cas exceptionnels ;
- les actions discriminatoires vis-à-vis d'individus ou de groupes de personnes (discrimination fondée sur le sexe, les croyances religieuses, l'orientation sexuelle ou l'origine ethnique) ;
- les actions portées par des partis politiques ou à but prosélytique.

## 5. Critères de sélection des propositions

La sélection sera opérée selon les critères suivants :

- coopération et synergie entre les OSC et les autorités locales dans la mise en œuvre du projet ;
- originalité et caractère innovant de la proposition ;
- pertinence de l'activité proposée pour la communauté locale ;
- capacité de l'organisation à mettre en œuvre le projet ;
- conformité de la demande aux lignes directrices de l'Appel à propositions.

## 6. Soumission des dossiers de candidature

La date limite pour la soumission des candidatures est le : **10 octobre 2013**

Le formulaire de candidature complété devra être accompagné d'un document officiel qui prouve l'établissement / l'existence de la structure candidate (par exemple, pour une association, la parution au Journal Officiel de l'annonce de sa création).

Les candidatures devront être envoyées par courrier électronique à :

**Alfonso Aliberti** - [alfonso.aliberti@aldaintranet.org](mailto:alfonso.aliberti@aldaintranet.org)

et

**Lise Milhau** - [milhau@cidem.org](mailto:milhau@cidem.org)

Il est prévu d'informer les demandeurs des **résultats de la procédure de sélection** avant le 16 octobre 2013, par courriel.

Si votre proposition est retenue, il vous sera demandé un budget prévisionnel détaillé. Vous devrez également signer une convention, vous engageant notamment à délivrer un rapport final et une évaluation à l'issue du projet.

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- préfinancement en amont du projet à hauteur de 50 % du montant de la subvention ;
- solde après approbation du rapport final.

Pour toute question ou demande d'informations supplémentaires concernant cet Appel à propositions, merci de vous adresser par courriel à Lise Milhau ([milhau@cidem.org](mailto:milhau@cidem.org)).



Le projet WTD est cofinancé par l'Union européenne et mis en œuvre par ALDA (Association des Agences de la Démocratie locale).